



La retraite, parlons-en.

Après les retraites du secteur privé en 1991, celles de la fonction publique en 2003, le gouvernement s'attaque aujourd'hui aux régimes spéciaux au nom de l'équité. De quoi parle-t-on ? Aligner tous les régimes par le moins avantageux n'a jamais été un progrès social.

Ce que ne disent pas nos gouvernants, c'est qu'il faut passer cette étape des régimes spéciaux afin de pouvoir en remettre une louche sur les deux autres. Il est prévu de passer à 42 ans l'ensemble des régimes pour 2012 et d'aligner notre régime aux 25 meilleures années soit une perte de pension de 25 % !

La réforme de 2003 sur la fonction publique a fait d'énormes dégâts dans notre système de retraite.

Les exemples parlent d'eux-mêmes :

Avant la réforme pour avoir une retraite à taux plein (75% du traitement de base), il fallait cotiser 37,5 ans.

En 2005, pour avoir une retraite à taux plein (75% du traitement de base), il faut une durée de cotisation de 39,50 ans sinon vous aurez une décote de 0,25 % par trimestre manquant.

- Pierre, Agent Hospitalier, travaille depuis l'âge de 18 ans, et prend sa retraite à 55 ans en 2007 : combien va-t-il toucher ?

Ayant cotisé 37 ans, il devrait toucher $37 \times 1,899 = 70,26$ % de son salaire des 6 derniers mois. Malheureusement il lui manque 10 trimestres pour arriver aux 39,5 ans, donc il aura une décote de $10 \times 0,25 = 2,5$ %.

Son calcul de retraite $70,26\% - 2,5\% = 67,76\%$

Sa pension sera d'environ 1084 €

Pour bénéficier d'une pension à taux plein, il doit rempiler jusqu'à 59 ans

- Pierrette, Aide soignante, travaille depuis l'âge de 20ans, et aura 55 ans en 2012 : il lui faudra 41 ans de cotisation pour une pension à taux plein et elle devra rempiler 6 ans.

- Sa collègue Elodie qui partira en 2015 devra cotiser 41,5 ans pour une pension à taux plein : ayant commencé sa carrière à 18 ans, elle ne pourra pas partir avant 59,5 ans pour bénéficier d'une pension à taux plein d'environ 1 350 €.

- Catherine, IDE, peut prétendre à partir à 55 ans en 2019 : il lui faudra 41,75 d'années de cotisation. Elle aurait dû commencer à travailler à 13,5 ans pour bénéficier d'une retraite à taux plein en 2019. Mais comme elle a débuté à 23 ans, elle devra attendre d'avoir 64 ans pour une pension d'environ environ 1800€.

- Valérie, administrative catégorie C, a commencé à 20 ans et doit partir à 60 ans en 2015. Pour avoir une retraite à taux plein et ne pas subir la décote (1,25 % par trimestre manquant), il lui faudra 41,5 ans de cotisation, elle devra travailler jusqu'à 61,5 ans. Sa pension sera d'environ 1350€.

Dans tous ces exemples les agents n'ont pas eu de période de chômage, ont commencé à travailler relativement jeunes : imaginez le sort de ceux qui rentrent tard dans la vie active, prennent du temps partiel, ne vont pas au bout de leur déroulement de carrière.

C'est la misère qui attend beaucoup d'entre nous.

On voit bien que le niveau de retraite dépend du niveau de salaire.

Nous ne pourrions jamais travailler assez longtemps pour avoir le taux plein !

Ce n'est donc pas un problème de durée de cotisation mais de niveau de retraite.

Il y va de notre survie : nous devons prendre à bras le corps le problème des salaires et l'incidence sur les retraites.

Certes l'âge de départ à la retraite à 55 ans pour les actifs (soignants) est maintenu, mais qui demain aura son compte d'annuités pour partir avec le maximum de pension ?

Combien rentreront à 18 ans et demi dans une administration pour partir à 60 ans avec les 41,5 exigés (actuellement) pour avoir le maximum ?

Pour pouvoir bénéficier d'une pension à taux plein à 55 ans il faudrait être entré dans l'administration à l'âge de 13 ans et demi !

Il y a quelques années les retraités représentaient un marché attractif pour la consommation, c'était « l'or gris » les retraités voyageaient, consommaient.

Demain se sera fini, il ne restera que la pêche et le tricot.

Et lorsque nous serons dépendants, ce sont nos enfants qui payeront les maisons de retraites de plus en plus chères avec leurs salaires de misère.

Il est inacceptable que la majorité des français, dans un pays riche comme la France, ne touche pas de quoi se nourrir, se loger, vivre décemment.

Il est inacceptable de casser un système de solidarité où il suffirait d'augmenter les cotisations sur la richesse produite

Au lieu de ça, on ouvre la porte au système d'assurances privées, qui vont chercher à faire des profits pour leurs actionnaires. Qui aura les moyens de s'assurer demain et pour qui ? Pour des spéculateurs qui joueront nos retraites sur le tapis vert de la bourse ?

**Battons nous pour nos salaires, pour nos emplois
et nous sauverons la sécu et nos retraites.**

Grands patrons : à combien se monte leur retraite ?

Les patrons des grandes entreprises bénéficient bien souvent de systèmes de retraites supplémentaires. **Financés entièrement par l'entreprise, ces régimes très spéciaux peuvent atteindre les 3 millions d'euros.** Découvrez combien gagnent les grands patrons à la retraite et combien empocheront ceux qui sont encore en activité.

Nom-Prénom	Société	Fonction	Age	Retraite	Rémunération
Lindsay OWEN-JONES	L'Oréal	PDG (jusqu'au 1 ^{er} mai 2006)	61 ans	3,4 millions d'€/an	2005 : 7,4 millions €
Louis SCHWEITZER	Renault	Président du Conseil Administration	65 ans	900 000 €/an	2006 : 1,1 million €
Martin BOUYGUES	Bouygues	PDG	55 ans	740 000 €/an à partir de 2017	2006 : 2,3 millions €
Noël FORGEARD	EADS	Ancien co-président exécutif	60 ans	1,1 million €/an	2006 : 1,2 million € (pour 7 mois) Juillet 2007 : 8,6 millions € licenciement
Arnaud LAGARDERE	Lagardère	Gérant	46 ans	560 000 €/an à partir de 2026	2006 : 1,9 million €
Bertrand COLLOMB	Lafarge	Ancien président	65 ans	1 million €/an (plafonnement)	2006 : 1,6 million €
Antoine ZACHARIAS	Vinci	PDG	68 ans	2,1 millions €/an	2005 : 3,5 millions € 2006 : 12,8 millions € indemnité départ à la retraite
Claude BEBEAR	Axa	Président conseil de surveillance	72 ans	433 766 €/an	2006 : 123 500 € de jetons de présence Possède 2,6 millions d'actions
Jean-Cyril SPINETTA	Air France	PDG	64 ans	442 000 €/an si était en retraite en 2007	2006 : 1,2 million €
Henri de CASTRIES	Axa	Président du directoire	53 ans	1,2 million €/an en 2009	2006 : 3,8 millions €
Henri LACHMANN	Schneider Electric	PDG	69 ans	520 308 € depuis mai 2006	2006 : 970 840 € pour 4 mois
Bruno BICH	Bic	Président Conseil administration	61 ans	446 714 € depuis avril 2006	2006 : 1,2 million €
Franck RIBOUD	Danone	PDG	52 ans	1,6 million €/an quand sera à la retraite (=35% dernier salaire)	2006 : 2,6 millions €
Axel MILLER	Dexia	Président Comité de Direction	42 ans	532 186 €/an en 2036	2006 : 1,7 million €
Jean-François DEHECQ	Sanofi-Aventis	PDG	52 ans	1,3 million €/an si retraite	2006 : 3,6 millions €
Benoît POTIER	Air Liquide	PDG	50 ans	832 000 €/an (plafonnement)	2006 : 2,2 millions €
Jean-Martin FOLZ	PSA	PDG	60 ans	800 000 €/an depuis 1 ^{er} mars 2007	2005 : 1,6 million €
Daniel BOUTON	Sté Gle	PDG	57 ans	700 000 €/an	2005 : 3,4 millions €

Et leur retraite n'est pas proportionnelle à leurs compétences !!!

Syndicat des personnels de l'AP-HP – Hôpital Paul Brousse – Pav J.J. Rousseau – 12-14 av P.V. Couturier
94804 Villejuif Cedex – Tél : 01 45 59 35 01 – Fax : 01 45 59 38 02
E-mail : syndicat@sudaphp.org – Site : www.sudaphp.org
Membre de l'Union syndicale Solidaires

Il paraît que tout le monde doit faire des efforts, mais pas toujours les mêmes !

Il faut rappeler que

- Sarkozy s'est octroyé + **202%** de salaire, le PDG de la BNP +**21%**, celui de France Télécom + **27%**, celui du Crédit Agricole +**55%**, celui de Carrefour + **60%**, et celui d'EDF + **55%**.

- Le PDG de la Société Générale touche **895** années de SMIC, celui de Bouygues **605** années de SMIC.... Sans compter les golden parachutes, les retraites « chapeaux » et les stocks options, de tous ces malheureux.

- Les bénéfices semestriels de Total s'élèvent à 9 milliards d'Euros.

Ce même Total paye ses impôts (12 milliards d'Euros) aux pays producteurs mais seulement un milliard dans les pays consommateurs (comme la France).

- Le gouvernement a octroyé 12 à 15 milliards d'Euros de cadeaux fiscaux aux foyers les plus riches (un chèque de 7,7 millions d'Euros a été fait, au nom du bouclier fiscal, à une riche veuve, actionnaire des Galeries Lafayette.)

Ce fameux bouclier fiscal va permettre à quelques milliers de contribuables les plus aisés d'économiser plus de 300 millions d'euros.

Quant à nos chers députés, s'il est vrai qu'ils sont passés de 55 à 60 ans pour toucher leur retraite, le niveau de celle-ci est sans commune mesure avec celle d'un soignant .

Quand une AS ou une IDE part en retraite, elle touche 1,8 % de son dernier salaire par année de cotisation. Soit entre 170 et 207 euros pour 5 ans travaillés.

Un député qui part en retraite touche 1572 euros pour 5 ans de députation et 3144 euros s'il a un deuxième mandat ! Le tout financé par une subvention de l'Etat (c'est-à-dire par nos impôts) ! Imaginez s'il cumule les mandats !

Bref, « faire payer les pauvres pour donner aux riches » est la devise de ce gouvernement qui attise les rivalités entre salariés pour éviter de parler de ce qui choque vraiment.

Ne tombons pas dans le piège de la division entre catégories de salariés, entre privé et public...

Ce qui est pris aux uns n'est jamais donné aux autres, mais va toujours dans les caisses de ceux qui s'enrichissent en dormant.